

C O M M U N E D ' O I S S E R Y

P R O C E S V E R B A L

<p>Nbre de conseillers</p> <p>En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12</p> <p>Date de Convocation</p> <p>08/12/2022</p> <p>Date d'affichage</p> <p>08/12/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le 17 décembre à 10 heures,</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Ragon, David Michel, Mme Séverine Almonecil-Paulet, Mr Laurent Savouret, Mmes Sandrine Hery, Nadège Doublet, Mr Ernesto Vieira-Rodrigues, Mmes Mickaële Cabaret, Frédérique Fileppi, Nathalie Bougard, Mr Fabrice Tupinier, Mme Carole Delfour-Goupil.</p> <p><u>Absents</u> : Mme Monique Gastellu, Mr Alex Ragoo, Mme Katia Bonnefoy, Mrs Thomas Viet, Jean-Maurice Baret, Mme Stéphanie Fiquet Martinez, Mr Nicolas Sprenger.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mr Ernesto Vieira Rodrigues.</p>
---	---

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus d'avoir l'obligeance d'éteindre leur téléphone portable.

Communauté de Communes Plaines et Monts de France – Convention Territoriale Globale de Services aux Familles

Monsieur le Maire expose que la caisse d'allocation familiale a des champs d'intervention multiples qu'elle décline dans une approche territoriale globale.

La convention territoriale globale « CTJ » est une convention de partenariat co-construite entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes Plaines et Monts de France et les communes du territoire, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, afin d'apporter des réponses aux besoins des familles.

Ce nouveau dispositif vient se substituer aux Contrats Enfance Jeunesse « CEJ » qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire. Le champ d'intervention de la CTG est élargi par rapport à celui du CEJ.

Les champs d'intervention conjoints entre la CAF, les communes et la CCPMF sont les suivantes :

- . La petite enfance,
- . L'enfance et la jeunesse,
- . Le soutien à la parentalité,
- . L'animation de la vie sociale,
- . L'accès aux droits.

La commune d'Oissery présente au titre de cette convention des actions dans le cadre des activités péri et extrascolaires de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Il est proposé d'approuver le contenu de la convention territoriale globale de services aux familles pour une période pluriannuelle de 5 ans et d'autoriser la signature de tous documents y afférents.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures 10.